



Le point sur DVP et ZNT en bordure des points d'eau et ZNT riverains

ZNT riverains

- Lieux concernés :

-> les lieux fréquentés par des personnes vulnérables (enfants, personnes malades...),

-> les lieux d'habitation régulièrement occupés et fréquentés,

- Quelle mise en place?

-> la ZNT (Zone Non Traitée) correspond à la distance entre le dernier jet actif de la rampe et la limite de propriété

- Quelle largeur?

-> absence de ZNT pour les substances à faible risque, de base, produits autorisés en agriculture biologique, produits de biocontrôle, traitements de semences, granulés incorporés au sol

-> celle indiquée sur l'étiquette du bidon

-> en cas d'absence de mention sur l'étiquette du bidon :

- **20 mètres incompressibles** pour les substances les plus préoccupantes (Boravi WG...) : liste consultable :

<https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-pour-les-traitements-phytopharmaceutiques-proximite-des-habitations>

- **5 mètres** pour les autres produits

⇒ **réduction possible de 5 à 3 mètres** hors lieux fréquentés par des personnes vulnérables si utilisation de moyens reconnus pour limiter la dérive et de disposer d'un exemplaire de la charte départementale d'engagement des utilisateurs lors de la pulvérisation.

- Informations complémentaires:

<https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/reglementation-phytosanitaire/>

DVP et ZNT en bordure des points d'eau

Selon la spécialité et le stade d'application, nécessité de respecter une Zone Non Traitée (ZNT) ou un Dispositif Végétalisé Permanent (DVP) en bordure des points d'eau.

➔ Carte des cours d'eau consultable à l'adresse: http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/264/diff_reg_eau_total.map

➔ La zone non traitée est réductible à 5 mètres sous 3 conditions :

- Présence d'un Dispositif Végétalisé Permanent d'au moins 5 mètres de large en bordure des points d'eau.

- Utilisation de buses anti-dérives homologuées.

➔ Le dispositif végétalisé permanent est une zone non traitée recouverte en permanence dont la largeur n'est pas réductible (exemples : mise en place de DVP de 20 mètres en cas d'utilisation de Battle Delta, Merkur, Mateno...).